

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / LUNDI 3 JUILLET 2023

Aide au logement pour les étudiants

La Caf conseille de ne pas perdre de temps pour faire sa demande sur [le site caf.fr](https://www.caf.fr) !

Alors que les résultats du bac approchent, le logement est la prochaine étape vers l'autonomie pour de nombreux futurs étudiants. La Caf rappelle qu'elle peut les aider pour leur principal poste de dépense : le loyer.

Conditions, simulations, démarches... Nous accompagnons les étudiants sur le site www.caf.fr. Pour savoir s'ils sont concernés, nous les invitons à réaliser en amont [une simulation en ligne](#).

Voici 4 bonnes pratiques et réflexes pour gagner du temps et bénéficier de l'aide au plus vite :



Faire sa demande d'aide au logement dès la remise des clés, une fois le bail (ou contrat de location) signé.

La date prise en compte pour le calcul des droits est celle du dépôt de la demande. Alors il ne faut pas perdre de temps !



Préparer quelques éléments en amont :

- une adresse mail valide ;
- le contrat de location ou le bail ;
- le RIB (format BIC/IBAN) ;
- le numéro de dossier des parents et leur Caf d'appartenance, s'ils sont allocataires ;
- les coordonnées du bailleur (propriétaire, agence...), le montant du loyer et, si le bailleur est une société, le numéro de Siret (composé de 14 chiffres).

À savoir : S'il manque certains justificatifs, il est possible de les transmettre facilement à la Caf par la suite via l'application Caf - Mon Compte



Réaliser la demande d'aide au logement sur le site www.caf.fr.

Rendez-vous sur l'onglet « [Aides et démarches](#) > [Mes démarches](#) »

- La demande doit être faite **au nom de l'étudiant** et avec ses propres revenus.
- Il faut veiller à bien déclarer sa situation, notamment **si l'étudiant est boursier ou non**.

L'aide au logement peut être versée au bénéficiaire ou directement au bailleur.

À savoir : si l'étudiant est déjà allocataire, la Caf utilise les informations de son dossier pour éviter de les saisir à nouveau.



Suivre son dossier sur l'espace Mon Compte du site caf.fr, ou télécharger l'application Caf - Mon Compte, pour être informé des alertes et demandes éventuelles de la Caf.

INFO +

POUR LES ÉTUDIANTS QUI CONSERVENT LEUR LOGEMENT CET ÉTÉ

Prévenez la Caf pour continuer à recevoir, sans interruption, votre aide au logement.

Attention : sans information de votre part, la Caf interrompra les versements à partir des prestations du mois de juillet, payées début août. Cette démarche est à faire sur le site www.caf.fr, espace Mon Compte, ou sur l'appli mobile Caf - Mon Compte.

Toutes les informations sur l'aide au logement pour les étudiants sur notre [page dédiée](#).

En savoir plus sur les conditions, les montants, les bénéficiaires : consultez [la page sur les aides au logement](#).

À PROPOS

QUI SOMMES-NOUS ?

La Caf du Nord est un organisme de droit privé assurant une mission de service public, aux côtés de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et des 100 autres Caf de France.

La Caf du Nord assure le versement de prestations sociales et familiales, en portant une attention particulière aux personnes en difficulté. Elle développe également une action sociale départementale en finançant des services et des équipements destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles : crèches, centres sociaux, accueils de loisirs...

Dans un département comptant plus de 609 000 allocataires, plus d'1 habitant sur 2 est concerné par une aide de la Caf.